

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400007: location de voitures avec chauffeur (transport des personnes)

En vigueur au 01/11/2021 (Dernière actualisation de la page 09/11/2021)

Chauffeurs: Indexation de 2% en 11/2021. En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

A partir du 11/03/2016, les données salariales sont reprises dans la commission paritaire officielle 1400000 (AR du 15/02/2016).

1. Salaires horaires minimums: Chauffeurs (38h/semaine)

Ancienneté	
Moins de 3 années	13.0526
A partir de 3 années	13.1833
A partir de 5 années	13.3137
A partir de 8 années	13.4442
A partir de 10 années	13.5745
A partir de 15 années	13.7055
A partir de 20 années	13.8360

2. Salaires horaires minimums: Personnel de garage

Catégorie	
Manoeuvre	11.4015
Ouvrier qualifié 3ème catégorie	12.1059
Ouvrier qualifié 2ème catégorie	13.3102
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	14.0184
Ouvrier hors catégorie	14.9615